



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

JUIN 2020

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 8 juin 2020

Personnel	La Municipalité décide, après l'audition de deux candidats, de l'engagement du futur boursier, dès le 1 ^{er} octobre 2020.
Maison communale Covid-19	La Municipalité décide du prolongement de l'engagement de la remplaçante du concierge jusqu'à fin juin.
Grande-salle	La Municipalité décide d'autoriser la tenue de l'assemblée de la société de Jeunesse le lundi 29 juin, tout en respectant les directives prescrites en raison de la pandémie.
Forêts	La Municipalité prend acte de l'autorisation exceptionnelle délivrée par l'inspecteur des forêts pour une coupe de bois estivale le long du Carrouge.
Affaires sociales	La Municipalité prend acte du lancement, par l'office du médecin cantonal, de la campagne « moustique tigre » dans le Canton de Vaud. Pour éviter la prolifération de cet insecte qui peut diffuser des maladies graves, il faut éviter les eaux stagnantes.
Constructions parcelle n° 517	La Municipalité accorde une dispense d'enquête publique pour l'installation d'une piscine hors sol avec l'accord signé des voisins.
Constructions parcelle n° 40	La Municipalité accorde une dispense d'enquête publique pour l'installation d'une piscine hors sol avec l'accord signé des voisins et propriétaires.

Séance du 15 juin 2020

Maison communale Covid-19	La Municipalité décide que le concierge de la maison communale pourra reprendre son service dès le 1 ^{er} juillet 2020.
Grande-salle	La Municipalité décide d'autoriser la tenue de l'assemblée du Trial du 19 juin 2020, tout en respectant les directives prescrites en raison de la pandémie.
Forêts	La Municipalité décide et arrête la date du martelage au 6 août.
Police Covid-19	La Municipalité prend acte de la décision du Chef de l'armée, en consultation avec la Fédération sportive suisse de tir, de suspendre le tir obligatoire, hors du service 2020 (programme obligatoire) pour les militaires astreints au tir obligatoire.
Constructions parcelle n° 290 zone agricole	La Municipalité prend acte de la décision du Tribunal fédéral d'autoriser la construction de la stabulation et des silos, conformément au permis de construire délivré le 16 juin 2017.
Constructions parcelles n° 58 et 495 zone agricole	La Municipalité délivre le permis de construire pour la stabulation à logettes, hangar, fosse et silos, aux conditions émises par les divers services de l'Etat concernés.

Séance du 22 juin 2020

Police Covid-19	La Municipalité prend acte de la levée des différentes mesures visant à lutter contre le coronavirus. Elle décide d'accorder les autorisations pour le week-end parachute de la Jeunesse des 25 et 26 juillet 2020 et pour le trial du 28 au 30 août 2020, sous réserve de nouvelles instructions des autorités compétentes.
Police	La Municipalité prend acte des résultats d'un contrôle radar sur la route du Village les 20 et 26 mai 2020.
Bâtiments communaux Covid-19	La Municipalité décide, afin de respecter les distances sociales imposées, que la grande-salle peut accueillir 90 personnes, le refuge de la Province 10, celui de l'Arrêt 18 et la chapelle 33.

Routes	La Municipalité décide de faire intervenir des entreprises pour la remise en état du chemin des Roches et l'évacuation de la boue et des cailloux à la déchetterie et à l'ancien battoir, inondés lors du violent orage du 19 juin 2019. Un curage des conduites suivra.
Administration	La Municipalité décide du renouvellement d'un contrat de location de l'imprimante-photocopieuse du bureau communal.
Maison communale	La Municipalité décide d'adjuger le remplacement de toutes les fenêtres sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil général. Une partie du financement passera par le compte des réserves locatives de cet immeuble.

Séance du 29 juin 2020

Administration	La Municipalité prend acte du calendrier prévisionnel des élections municipales du printemps 2021. La date du dépôt des listes des candidats est fixée au 18 janvier 2020. Les élections se dérouleront le dimanche 7 mars 2021.
Constructions parcelle n° 24	La Municipalité prend acte de l'annonce de travaux complémentaires non assujettis à autorisation.
Grande-salle	La Municipalité décide d'adjuger les travaux de rénovation des peintures des fenêtres, volets et portes.
Forêts	Les Municipalités de Vulliens et Vucherens ont décidé de mettre en place un plan d'intervention des coupes de bois à la Tuayre. Elles s'effectueront en 2 phases, avec sortie des bois par Vucherens pour la première phase.
Routes	La Municipalité prend acte de l'introduction, d'ici à fin 2020, des adresses pour l'ensemble des bâtiments qui ne possèdent pas encore une adresse avec un numéro, conformément aux ordonnances fédérales révisées en été 2017 (ORegBL et ONGéo). Ces adresses seront attribuées automatiquement par le Registre cantonal des bâtiments (RCB) sur la base des adresses et des rues existantes sur chaque parcelle et aux alentours.